

NORMES DE PRÉSENTATION DES TEXTES

Police de caractères : Times ou Times new Roman

- Corps de texte : 12 pts,
- Notes de bas de page : 10 pts,

Forme des paragraphes : Pas de retrait à gauche ou à droite du texte, ni de première ligne (le moins possible de mise en page)

Notes :

- les notes doivent être placées en bas de page.
- appel de note : Immédiatement avant la ponctuation mais après le guillemet fermé.

Conventions typographiques :

- Majuscules des voyelles accentuées : **É**cole, **À** Hambourg, Moyen **Â**ge, **Ö**sterreich (et non Ecole, A Hambourg, Moyen Age, Oesterreich).
- Majuscules des diphtongues : **Œ**uvre ou **sœ**ur (et non Oeuvre ou soeur).
- Nom de l'auteur en bas-de-casse (minuscules) lorsque l'auteur est cité en dehors d'une référence (même dans les notes : exemple : Jean-Paul Sartre a écrit que...).
- Siècles : XIV^e siècle (et non 14^e, xivème ou XIVe) ; chiffres romains en **petites capitales** (et non en majuscules).
- Souverains : Philippe I^{er} (et non Philippe I) ; chiffres romains en **grandes capitales**.
- Les citations seront mises entre guillemets typographiques français (« »). Mais les simples mots étrangers doivent être en italique. Guillemets et italiques s'excluent normalement.
- Le recours aux guillemets anglais (“ ”) ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation entre guillemets français (« »).
- Les coupures et suppressions dans une citation doivent être signalées par [...].
- La ponctuation se trouve à l'extérieur des guillemets lorsque la citation n'est pas une phrase complète.
- Si la citation débute par une phrase complète, le premier mot prend la capitale et le point final est à l'intérieur des guillemets.
- Romain/italique : écrire cf., etc. ; mais *supra, infra, ibid., op. cit., loc. cit., a priori, a posteriori, passim...*
- Pour les incises, utiliser le semi-cadratin (–) et non le tiret simple (-) ou le cadratin (—).
- Pagination : écrire p. 45-58 (et non pp. 45-58) ; p. 32 sq. (et non p. 32 et suiv. ou ff. ou segg.).
- Foliotation : écrire fol. 1 pour le recto et fol. 1v pour le verso.
- Lorsqu'une phrase se termine par une abréviation, on ne doit pas répéter le point final.
- Utiliser l'apostrophe '(anglaise), et non '.

Espaces insécables

On les obtient sous Word en appuyant simultanément sur les touches Ctrl, Maj. et barre d'espace (PC) ou sur les touches alt et barre d'espace (Apple).

Ils sont absolument indispensables dans tous les cas suivants :

- Avant les signes de ponctuation suivants : ? — ; — : — !
- Après p., t., col., f., n° après les chiffres accompagnés d'une mesure quelconque abrégée : 20 sq.
- Après le premier guillemet typographique et avant le second (à l'intérieur des citations).
- Après le premier tiret semi-cadratin et avant le second (à l'intérieur des incises).
- Entre Innocent et III, par exemple : Innocent III
- Entre 1 et 000 pour écrire : 1 000.
- Entre l'initiale d'un prénom et le nom : P. Fournier.

Présentation des références bibliographiques :

Articles de revue : initiale du prénom de l'auteur suivie d'un espace insécable ; patronyme en petites capitales ; titre de l'article entre guillemets (« »), virgule (et non *dans* ou *in*), titre ou sigle de la revue (ou du volume collectif) en italiques, tomaisson en chiffres arabes, année entre parenthèses, virgule, pagination :

P. LANDAU, « Patristische Texte in den beiden Rezensionen des *Decretum Gratiani* », *BMCL*, t. 23 (1999) [2001], p. 77-84.

L. FOWLER-MAGERL, « The Restoration of the Canon Law Collection in the Mss Vat. Lat. 3832 and Assisi BC 227 », *Grundlagen des Rechts. Festschrift für Peter Landau zum 65. Geburtstag*, ed. R. H. HELMHOLTZ *et alii*, Paderborn, 2000 (*Rechts- und Staatswissenschaftliche Veröffentlichungen des Görres-Gesellschaft*, NF, 91), p. 179-203.

Monographies : La tomaisson des monographies sera indiquée en chiffres romains :

G. DOLEZALEK, *Repertorium manuscriptorum veterum Codicis Iustiniani*, 2 vol., Frankfurt am Main, 1985 (*Ius commune*, Sonderhefte, 23), t. I, p. 20

Auteurs anciens : On unifiera la forme des noms en les présentant en latin et au nominatif :

MACROBIUS, *In somnium Scipionis*, II, 4, 12 (éd. et trad. M. ARMISEN-MARCHETTI, Paris, 2003, p. 20)

RUFINUS, *Summa decretorum ad D. 21, c. 1, Cleros*, V^{is} *Quod porro* (éd. H. SINGER, Paderborn, 1902, réimpr. Aalen, 1963, p. 44).

ABRÉVIATIONS

Abh.	Abhandlungen
Av. J.-C.	avant Jésus-Christ
Apr.	après Jésus-Christ
ca.	Circa
cf.	<i>confer</i>
col.	colonna, colonne, column, Spalte
d. a.	dictum ante
d. p.	dictum post
EAD.	EADEM ; DIESELBE
ed.	éditeur, editor, editore, Herausgeber
f.	folio(s)
ID.	IDEM ; DERSELBE
<i>ibid.</i>	<i>ibidem</i>
Mém.	Mémoires
ms.(ss)	manuscrit(s), manuscript(s), manoscritto(i), Handschrift(en)
<i>op. cit.</i>	<i>opere citato</i> , ouvrage cité, am angegeben Ort
p.	page, pagina, Seite
sq.	sequiturque, sequunturque, et suiv., folgende, seggenti
V ^o , V ^{is}	Verbo, Verbis

